



ASBL d'éducation permanente

Président : Pierre-Paul Boulanger

Adresse : avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50

www.ufapec.be. - E-mail : info@ufapec.be

Pourquoi redynamiser une Association de Parents?



Une Association de parents tente de favoriser la meilleure relation possible entre l'établissement scolaire et l'ensemble des parents de l'école. Bien mieux qu'une «radio-trottoir» ou des «bruits de couloirs», l'Association de Parents représente les parents au sein de l'école et est le relais vis-à-vis de la direction de l'établissement. L'Association de Parents soutient aussi les parents dans leurs responsabilités d'éducateurs et de citoyens, et développe la solidarité entre les personnes. L'Association de Parents est aussi un lieu d'information et de débat autour des sujets liés à l'enseignement et à l'éducation des enfants.

Nous pouvons tous, à notre niveau, participer à l'éducation: davantage collaborer avec les enseignants, animer l'école, concevoir des projets, apporter de l'aide et notre savoir-faire pour le bien-être de tous les enfants. Par le dialogue et la concertation, le taux d'échecs des élèves se verra également diminuer. Les Associations de parents ont toutes pour objectif de mettre leurs compétences au bénéfice de l'école dans un esprit constructif et participatif.

En organisant des réunions régulières entre parents dans votre école, avec l'accord de la direction, vous pourrez rassembler pas mal d'idées et créer de très chouettes projets.

Des exemples : action santé, création d'une bibliothèque, organisation d'activités parascolaires, organisation de conférences, amélioration de la cour de récréation, sensibilisation aux problèmes d'environnement, embellissement de l'école, enquêtes, etc.

L'UFAPEC et **ses animateurs régionaux** peuvent vous aider à créer ou à dynamiser votre association de parents. N'hésitez pas à les appeler ! 010/42.00.50. – info@ufapec.be

Qu'est-ce que l'UFAPEC ?...

L'UFAPEC rassemble l'ensemble des parents des écoles du réseau libre. Elle promeut une Ecole « Parents A(d)mis » où l'Association de Parents peut collaborer à l'épanouissement des enfants. L'UFAPEC a pour missions, entre autres, de :

- Représenter les parents (via des enquêtes, consultations, réunions...)
- Informer les parents
- Créer et dynamiser les Associations de Parents
- Favoriser de bonnes relations entre la famille et l'école
- Orienter la politique d'enseignement

En tant que mouvement d'éducation permanente, l'UFAPEC s'attelle également à étudier des sujets dont les enjeux sont importants pour la société et plus spécifiquement pour l'enseignement. Vous trouverez sur le site de l'UFAPEC, de nombreuses analyses et études tels que : « Le malaise des enseignants », « Les loisirs des jeunes », « La publicité à l'école », « Les relations famille-école », « Les pratiques culturelles des jeunes en milieu urbain », « Le système scolaire finlandais... un exemple à suivre ? », « L'école aide-t-elle à réduire la fracture numérique ? »...

Reconnaissance officielle

Le Parlement de la Communauté française a voté ce 28 avril, un décret fixant un cadre légal pour les Associations de Parents : **les parents ont désormais une place à part entière dans l'école de leurs enfants**. La mission essentielle de toute Association de Parents est maintenant officiellement définie : **faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative**.

Les conditions de création de l'Association de Parents sont également précisées dans le texte du décret. Si aucune Association de Parents n'existe dans l'école, **une assemblée générale des parents doit être organisée avant le 1^{er} novembre** à l'initiative du directeur, avec l'aide de l'UFAPEC. Ce sera l'occasion, entre autres, d'évoquer le rôle et le fonctionnement du Conseil de Participation, ainsi que le rôle d'une Association de Parents. Depuis plus de 50 ans, l'UFAPEC revendique l'importance de la place des parents dans le triangle école-élève-parents ; ce décret officialise l'importance du partenariat école-familles dans la scolarité de chaque élève. Le caractère représentatif de la FAPEO et de l'UFAPEC établi par le décret mission du 24 juillet 1997 est reprecisé et consolidé. Ce nouveau décret encourage vivement les Associations de Parents à adhérer à une de ces organisations.

ATTENTION : AFIN DE VOUS CONSULTER ET DE VOUS INFORMER, FAITES-VOUS CONNAÎTRE EN VOUS INSCRIVANT SUR NOTRE SITE : www.ufapec.be
MERCİ POUR VOTRE CONFIANCE !

Outils de communication

Afin d'informer les parents, l'UFAPEC utilise plusieurs canaux :

- La revue « Les Parents et l'Ecole »
- Le site www.ufapec.be
- La nouvelle Web

Une affiliation accessible à TOUS !

Affiliez-vous **GRATUITEMENT** à notre mouvement!

Il suffit de nous communiquer vos coordonnées via notre secrétariat ou notre site www.ufapec.be... Vous serez alors **informés et représentés !**

Contact : Fabienne van Mello – 010/42.00.50-
fabienne.vanmello@ufapec.be

Comment obtenir la revue ?

Pour obtenir la revue bimestrielle « **Les parents et l'école** » pour une année complète, nous vous demandons de virer le montant de **5 euros au numéro de compte suivant : 210-0678220-48**

en communiquant vos coordonnées, votre numéro de téléphone et le nom de votre école. Il vous est également possible de faire cette demande via notre site, par téléphone ou par e-mail.

Comment nous soutenir et obtenir d'autres services que la revue?

Vous désirez nous épauler dans notre action et faire de la collaboration famille-école un véritable objectif ? C'est possible en virant le montant de **15 euros au numéro de compte suivant : 210-0678220-48.**

Il vous est également possible de faire cette demande via notre site, par téléphone ou par e-mail. MERCI !

